

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a présidé le 12 février 2025 aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et par visioconférence la deuxième réunion du Groupe de Travail chargé de formuler des propositions consensuelles pour la supervision des activités des Caisses des Dépôts et Consignations (CDC) et la gestion des avoirs en déshérence dans la CEMAC.

Cette rencontre qui fait suite à celle du 09 décembre 2024 avait pour objectif d'examiner les deux (02) avant-projets de règlement CEMAC élaborés par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), à savoir *i*) l'avant-projet de règlement CEMAC relatif aux conditions d'exercice et à la supervision des CDC et *ii*) l'avant-projet de règlement CEMAC relatif au traitement des comptes inactifs et des avoirs en déshérence dans les livres des établissements assujettis à la COBAC.

Au terme d'échanges très fructueux et constructifs, les propositions pertinentes ont été approuvées et seront intégrées dans les nouvelles versions des avant-projets de textes. Les discussions vont se poursuivre afin de finaliser la réflexion sur les points se rapportant notamment aux différentes options de supervision des caisses de Dépôts et Consignations ainsi qu'aux modalités de régulation des fonds en déshérence. Les nouvelles propositions seront examinées lors d'une ultime réunion prévue au mois de mars 2025, avant de soumettre les projets de textes aux Organes compétents de la CEMAC.



**Le Gouverneur de la BEAC,
Président de la Commission Bancaire,
Président du Groupe de Travail,**

Yvon SANA BANGUI